

Date de génération de ce justificatif : 25/11/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

KAP – Constitution de société

Référence : L026913

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 13 septembre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



Avis de constitution Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUIMPER du 04/09/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : KAP Siège social : 7, rue du Président Sadate – 29000 QUIMPER Objet social : La restauration rapide sur place, en livraison ou à emporter, avec ou sans boissons alcoolisées (de 3ème catégorie). La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros Gérance : Monsieur Alexandre BOUDINET et Madame Katell JENOUVRIER demeurant 5, rue An Durzunell à COMBRIT (29120) Agrément requis dans tous les cas : agrément obtenu à la majorité des trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER Pour avis

[Consulter cette annonce en ligne](#)